



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CAP AEPE

CAHIER DES CHARGES ACADEMIQUE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

CCF ET EPREUVES PONCTUELLES

Arrêté du 22 février 2017
Arrêté du 22 août 2018

À destination des établissements de formation scolaires publics et privés sous contrat, des sections d'apprentissages habilitées, des établissements publics de formation professionnelle continue

Janvier 2019

SOMMAIRE

Organisation des évaluations dans le cadre du CCF	p. 3
Organisation et définition des épreuves	p. 11
Modalités d'évaluation	p. 13
Structures et situations d'évaluation des épreuves professionnelles en CCF	p. 15
Grilles de CCF	p. 21
Synthèse : proposition des notes	p. 26
Cas des candidats issus de la formation continue	p. 27

Organisation des évaluations dans le cadre du CCF

1 – Principes pour l'évaluation dans le cadre du CCF

Le CCF s'effectue dans le cadre même de la formation, en établissement et en milieu professionnel. Les activités et les supports d'évaluation prennent donc en compte la diversité des équipements utilisés pour la formation et les spécificités du contexte local. Le CCF autorise ainsi une grande diversité des mises en situation d'évaluation.

Le CCF n'est pas une succession de plusieurs examens, identiques pour tous : **les candidats en formation sont évalués dès qu'ils maîtrisent l'ensemble des compétences correspondant à la situation faisant l'objet du CCF**. Ainsi, l'évaluation simultanée de 3 à 4 élèves, apprentis ou stagiaires de la formation continue ne peut être envisagée que si ces 3 à 4 apprenants sont réputés avoir atteint le niveau requis pour l'évaluation, ou ont reçu la formation correspondante en fin de période réglementaire prévue pour l'évaluation.

1.1. Textes de référence :

- **Note de cadrage du CCF de l'académie de Besançon,**
- **Principes et objectifs du CCF : BOEN n°44 du 19 novembre 1992 et n°2 du 27 mars 1997**
- **Arrêté de création du CAP AEPE : 22 février 2017 publié au JO du 13 avril 2017.**

1.2. Publics concernés :

L'évaluation concerne les candidats :

- **de la voie scolaire**, issus des établissements publics ou privés sous contrat,
- **de la voie de l'apprentissage**, issus de centres de formation d'apprentis ou de sections d'apprentissage habilités à pratiquer le CCF,
- **de la voie de la formation professionnelle continue**, issus d'établissements de formation professionnelle continue publics.

1.3. Calendrier du CCF et information de l'IEN

Le CCF est intégré dans le processus de formation. Il est organisé sous la responsabilité du Chef d'établissement, dans le respect du règlement d'examen et du cadrage académique.

L'IEN de la spécialité veille au bon déroulement du CCF :

Il convient de lui transmettre 10 jours avant la date prévue de la situation d'évaluation :

- date(s),
- horaire(s),
- effectifs,
- professionnels et professeurs/formateurs.

Au cours de l'année scolaire 2018/2019, une commission académique sera mise en place. Cette commission examinera les situations d'évaluation a posteriori avec pour objectif de les mutualiser.

1.4. Information des candidats :

Les candidats sont informés à l'avance des date(s) et horaire(s) des évaluations ainsi que des conséquences d'une éventuelle absence, par.

- Scolaires : information écrite sur le carnet de correspondance et dans le cahier de textes de la classe ou convocation remise en mains propres (dans ce cas, il est conseillé de faire émarger les élèves).

- Formation continue GRETA : communication du calendrier au minimum 15 jours avant l'évaluation.

1.5. Absences :

En cas d'absence d'un candidat à l'évaluation écrite, il convient :

- si cette absence est justifiée d'organiser, pour ce candidat une nouvelle situation d'évaluation avec convocation écrite obligatoire ;
- si cette absence n'est pas justifiée, **le candidat est porté « absent »** ;
- à l'appréciation du chef d'établissement qui applique les consignes données sur le site <http://eduscol.education.fr/cid112826/controle-cours-formation.html> et informe l'IEN du cas du candidat.

1.6. Composition de la commission d'évaluation

L'évaluation en centre de formation est faite par :

- un professeur / formateur du candidat de la spécialité ;
- un professionnel dans la mesure du possible ;
- ou deux professeurs de la spécialité.

Le professionnel est associé à la mise en œuvre des séquences d'évaluation : élaboration des situations d'évaluation (contenu, indicateurs et critères d'évaluation) et présence au cours de l'évaluation.

L'évaluation en milieu professionnel est conduite par le tuteur ; un bilan est effectué en fin de PFMP et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.

1.7. Gestion des documents relatifs au CCF

Le dossier d'évaluation comprend par candidat :

- les situations d'évaluation et les grilles de notation ;
- le tableau récapitulatif des notes ;
- l'attestation de présence en PFMP (**document 1 ci-après**).

Tous ces documents doivent être mis à disposition du jury au centre de délibération.

A l'issue du jury, ils seront rassemblés et conservés dans l'établissement de formation jusqu'à la session suivante.

En vue d'une harmonisation, une fiche récapitulative des notes devra être transmise à l'IEN SBSSA dès la fin des CCF. (**Document 3 ci-après**).

Rappel :

Les notes attribuées au cours des évaluations seront proposées au jury, par conséquent elles ne doivent pas être communiquées aux élèves et ne doivent pas entrer dans le calcul de la moyenne trimestrielle.

1.8. Absences en PFMP

Les périodes de PFMP font partie de la formation. Elles sont obligatoires et leur déroulement conditionne l'obtention du diplôme.

Absence inférieure ou égale à 3 jours	Signalement à l'IEN SBSSA à l'aide du Document 2	Pas d'incidence sur le CCF et la délivrance du diplôme
Absence supérieure à 3 jours	Demande d'autorisation du Recteur (à envoyer à l'IEN) Document 2	Selon avis

2 – Mise en œuvre de l'évaluation dans le cadre du CCF

L'évaluation consiste en une évaluation critériée qui conduit à se prononcer sur le déroulement et le résultat des activités réalisées par le candidat ou de ses prestations orales ou écrites. Les examinateurs se posent pour chacun des critères de la grille académique la question :

"En référence aux exigences mentionnées sur la grille, la compétence mise en œuvre par le candidat est-elle très satisfaisante, satisfaisante, insuffisante ou très insuffisante ? "

Pour chaque critère, les examinateurs transcrivent leurs évaluations sur la fiche d'évaluation, sans exprimer de note en cochant la case correspondante (calcul automatique de la note dans le fichier Excel):

- **si le candidat réalise l'ensemble des performances* attendues** (réalisées avec aisance et justifiées en référence aux savoirs associés), cocher "TS";
- **si le candidat ne réalise qu'une partie des performances attendues** sans justification cohérente, cocher "S";
- **si le candidat ne réalise pas les performances attendues/ énonce des savoirs sans les mobiliser dans une situation donnée**, cocher "I" ;
- **si le candidat ne réalise pas les performances attendues/n'énonce pas ou peu de savoir**, cocher "TI".

* **Performance** : production, par l'élève, dans une situation donnée, d'un comportement ou d'un ensemble de comportements constituant l'exécution d'une tâche. Une performance doit, par définition, être observable.

2.1. Évaluation en PFMP

L'évaluation est réalisée en fin de PFMP conjointement par le tuteur et le professeur référent. Préalablement à cette évaluation et en lien avec les objectifs précisés dans l'annexe pédagogique de la convention de PFMP, le tuteur a été destinataire d'un document intitulé « Guide d'aide à l'évaluation » et de la grille d'évaluation concernée. Le guide d'aide à l'évaluation présente en complément les indicateurs d'évaluation des savoirs qui sont mobilisés dans la situation et sur lesquels le questionnement peut porter. Même si les activités menées par le stagiaire pendant la PFMP couvrent un champ plus large, **l'évaluation porte uniquement sur les compétences et les savoirs associés ciblés.**

Déroulement de l'évaluation lors de la visite :

- **Premier temps** : entretien d'évaluation en présence du candidat par le tuteur et le professeur référent. Le questionnement peut porter sur :
 - o l'analyse des situations professionnelles rencontrées par le candidat ;
 - o la mise en œuvre des actions.

- **Deuxième temps** : en l'absence du candidat, le tuteur et le professeur référent évaluent chaque critère sur la grille d'évaluation correspondant à l'épreuve, situation 2 de l'épreuve EP1 ou EP2. Cette étape d'évaluation est qualitative. Pour chaque compétence évaluée, la grille présente :
 - o les performances attendues ;
 - o les critères d'évaluation ;
 - o les niveaux de maîtrise à repérer en cochant la case correspondante.

- **Troisième temps** : le repérage des niveaux de maîtrise est transformé en proposition de note à l'aide du barème de la grille d'évaluation. Une appréciation générale est rédigée, la grille est ensuite signée par les deux évaluateurs.

2.2. Évaluation en centre de formation

Les candidats sont informés très tôt des modalités d'évaluation par CCF, objectifs visés, organisation, définition des épreuves, grilles d'évaluation. Cette transparence de l'évaluation les met en situation de réussite. Par ailleurs, la connaissance des attendus mentionnés dans les grilles peut les guider dans leur préparation.

Les évaluations sont organisées lorsque les élèves, apprentis ou stagiaires de la formation continue sont prêts, dans tous les cas, pendant les périodes fixées par le référentiel.

Le chef d'établissement et le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques **sont informés par écrit** de l'organisation prévue pour les évaluations : dates, heures, lieux, noms, qualités et coordonnées des professionnels qui participent.

Conformément au règlement d'examen, un professionnel est, dans la mesure du possible, associé à la mise en œuvre de l'évaluation en centre de formation. Aucune rémunération n'est prévue dans ce cadre, en conséquence, la participation des professionnels est sur la base du volontariat.

L'évaluation d'un ou plusieurs candidats est réalisée dans le cadre des horaires habituels des enseignements professionnels sans que les autres élèves ne soient libérés. Ils peuvent être placés en situation d'apprentissage ou d'entraînement en autonomie, de recherches documentaires, ou lors des PFMP les élèves peuvent revenir par groupes le temps de l'évaluation (à prévoir dans la convention).

2.3. Guide d'aide à l'évaluation

Chacune des épreuves évaluées par contrôle en cours de formation fait l'objet d'une fiche guide d'aide à l'évaluation. Elle permet de repérer les performances attendues, les critères d'évaluation et les savoirs mobilisés sur lesquels peuvent porter des questions pour les compétences évaluées (elles sont présentes sur le site académique SBBSA de l'académie de Besançon).

EPREUVES	Situations d'évaluation			
	Situation 1		Situation 2	
EP1 : accompagner le développement du jeune enfant <i>coef 7 (dont 1 pour PSE)</i>	Présentation d'une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages		Évaluation au cours d'une PFMP (dernière année de formation – minimum 4 semaines en EAJE)	
	Guide d'aide grille EP1 S1	EP1 S1 CAP AEPE évaluation CF	Guide d'aide grille EP1 S2	EP1 S2 CAP AEPE évaluation PFMP
EP2 : exercer son activité en accueil collectif <i>coef 4</i>	Épreuve écrite en centre de formation		Évaluation au cours d'une PFMP (dernière année de formation – minimum 4 semaines en EAJE ou école maternelle ou ACM de moins de 6 ans)	
			Guide d'aide grille EP2 S2	EP2 S2 CAP AEPE évaluation PFMP
EP3 : exercer son activité en accueil individuel <i>coef 4</i>	Une seule situation d'évaluation			
	Présentation d'un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Temps de préparation : 1 h 30 Exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes			
	Guide d'aide grille EP3		EP3 CAP AEPE évaluation orale	

2.4. Dossier CCF des épreuves professionnelles à constituer pour chaque candidat

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue, pour chaque candidat, en vue du jury final, **un dossier individuel d'évaluation par contrôle en cours de formation** (tirage A3 formant une chemise ou chemise cartonnée) comprenant :

- **La synthèse des notes obtenues** en CCF sur la couverture du dossier ;
- **Les grilles d'évaluation renseignées** pour chacune des épreuves en centre de formation et en PFMP ;
- **L'évaluation écrite réalisée en centre** de formation.

Le dossier individuel d'évaluation par contrôle en cours de formation et les supports d'évaluation des candidats sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale en cas de litige. Ils sont conservés pendant un an dans l'établissement à l'issue de la session considérée pour pouvoir être consultés en cas de recours.

Remarque : Le dossier d'évaluation de la Prévention Santé Environnement est renseigné par ailleurs par le professeur enseignant cette discipline.

Fiche récapitulative des PFMP scolaires – candidats des GRETA non dispensés de PFMP



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ATTESTATION

Je soussigné(e)

Proviseur(e) / Directeur (trice) du Lycée Professionnel ou Président du GRETA de

.....

certifie que :

NOM :

Prénom :

inscrit(e) dans l'établissement que je dirige, en classe de Terminale CAP AEPE ou Stagiaire de la formation au CAP AEPE organisée **du .. / .. / 20.. au .. / .. / 20..** a suivi, conformément à la réglementation en vigueur, des périodes de formation en milieu professionnel d'une durée de **semaines**.

Année scolaire	Date Jour, mois, année	Établissement Nom et adresse	Durée	
			Total d'heures effectives	Nombres de semaines (> 32 heures)
	Du			
	Au			
	Du			
	Au			
	Du			
	Au			
	Du			
	Au			

Date :

Signature :

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

A

Le

Rectorat de l'Académie de Besançon
10 rue de la Convention
25000 BESANCON

Pièces jointes : certificat médical

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de :

- Faire rattraper la période de formation en entreprise :

Proposition de récupération :

Du au

Du au

- Et/ou réorganiser les épreuves du CCF

Epreuves à réorganiser :

- 1.
- 2.
- 3.

Pour l'élève/stagiaire afin qu'il/elle puisse se présenter en juin 20.. à l'examen final.

Motif de l'absence :

.....

En souhaitant qu'il vous soit possible de répondre favorablement à cette demande exceptionnelle, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	Fiche récapitulative des propositions de notes	Centre de formation
Session 20..	CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance	

Unité/épreuves	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne du groupe	Moyenne générale UP1, UP2 UP3
UP1 Accompagner le développement du jeune enfant				
UP2 Exercer son activité en accueil collectif				
UP3 Exercer son activité en accueil individuel				

Effectif total :

À renvoyer à :

Rectorat de Besançon, Stéphanie LIBERT, IEN SBSSA chargé du CAP AEPE.

Organisation et définition des épreuves

1- Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance candidats libres	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Mode	Durée
Unités professionnelles					
EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	UP1	7⁽¹⁾	CCF ⁽²⁾	Ponctuel oral (+ écrit PSE)	25 min (+ 1h)
EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	UP2	4	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30
EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	UP3	4	CCF	Ponctuel pratique et oral	maximum 2 h
Unités d'enseignement général					
EG1 : Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h15mn
EG2 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante ⁽³⁾	UF		Ponctuel oral	20 minutes	Ponctuel oral 20 minutes

(1) Dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)

(2) CCF : contrôle en cours de formation

(3) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

2 - Mise en parallèle année de formation – PFMP - épreuves en CCF - lieux

Année	Épreuves en CCF		Lieux de PFMP liés à l'épreuve en CCF
Classe de Seconde Et Classe de Terminale*	EP1 en PFMP et CCF	Accompagner le développement du jeune enfant	4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.
	EP2 en PFMP et CCF	Exercer son activité en accueil collectif	4 semaines en école maternelle ou EAJE ou ACM (moins de 6 ans)
	EP3 en CCF	Exercer son activité en accueil individuel	

*Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, il est prévu qu'un élève puisse effectuer son parcours CAP en 1 an, 2 ans ou 3 ans. De ce fait, l'équipe pédagogique peut mettre en place les évaluations certificatives dès la première année de formation de l'apprenant (*Attendre les précisions du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les modalités de mise en œuvre de ces parcours pour savoir si l'apprenant repéré comme pouvant suivre un parcours en 1 an et accueilli dans une section de CAP en 2 ans suivra la formation en classe de Seconde ou de Terminale CAP*).

3 - Mise en parallèle des épreuves et des compétences

Le règlement d'examen du diplôme et la définition des épreuves sont inscrits en annexe III et IV de l'arrêté de création qui précise que la première session aura lieu en juin 2019.

Le CAP AEPE conduit à la certification à travers l'acquisition d'unités professionnelles, dont la prévention santé environnement (PSE), et des unités d'enseignement général. Les unités professionnelles répartissent les compétences en trois blocs, chacune des compétences n'étant évaluée qu'une seule fois dans l'une des unités. Chaque bloc correspond à une des unités constitutives du diplôme.

CAP AEPE - EPREUVES DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLES

<p>UP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT</p>	<p>ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES</p>	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
		T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
	<p>PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE</p>	RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
		RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
		RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant		
<p>UP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF</p>	<p>INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT-PARENTS-PROFESSIONNELS</p>	T3 - Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
		T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
	<p>EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE</p> <p>EXERCER SON ACTIVITE EN EAJE ET EN ACM</p>	RS 1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
		RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
<p>UP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL</p>	<p>EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS</p>	T5 - Organiser son action
		RS3 - Négocier le cadre de l'accueil
		RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
		RS5 – Élaborer des repas

Modalités d'évaluation

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

**Coef.
6+1**

Compétences	Situation d'évaluation n°1	Situation d'évaluation n°2
	<p>T1 – Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte. RC1 – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné. RC2 – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.</p>	<p>T2 – Adopter une posture professionnelle. RC3 – Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages. RC4 – Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.</p>
Modalités de l'évaluation	<p>L'épreuve prend appui sur une PFMP d'au moins 4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou en service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans. Le candidat présente une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.</p> <p>Contenu de la fiche : -Présentation du contexte d'intervention. -Description de l'activité menée.</p> <p>Les commissions d'évaluation sont constituées de 2 membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.</p>	<p>Les candidats sont évalués au cours de l'une ou de l'autre PFMP de la dernière année de formation d'une durée minimum de 4 semaines en EAJE.</p> <p>L'évaluation est réalisée uniquement en milieu professionnel. La PFMP fait l'objet d'une évaluation conduite par le tuteur. Un bilan est effectué en fin de PFMP et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.</p>
	2^{ème} semestre de la deuxième année	2^{ème} semestre de la deuxième année

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif**Coef. 4**

Compétences	<p>Situation d'évaluation n°1 RS1 – Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant. RS2 – Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.</p>	<p>Situation d'évaluation n°2 T3 – Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant. T4 – Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.</p>
Modalités de l'évaluation	<p>L'épreuve comporte des questions écrites qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs ciblés.</p> <p>Le travail demandé et le degré d'exigence sont ceux du référentiel au niveau terminal.</p> <p>Les commissions d'élaboration de sujet et d'évaluation sont constituées de professeurs des spécialités et dans la mesure du possible des professionnels du secteur.</p>	<p>Les candidats sont évalués au cours de l'une ou de l'autre PFMP de la dernière année de formation d'une durée minimum de 4 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6ans).</p> <p>L'évaluation est réalisée uniquement en milieu professionnel. La PFMP fait l'objet d'une évaluation conduite par le tuteur. Un bilan est effectué en fin de PFMP et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.</p>
	2^{ème} semestre de la deuxième année	2^{ème} semestre de la deuxième année

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel**Coef. 4**

Compétences	<p>Situation d'évaluation T5 – Organiser son action. RS3- Négocier le cadre de l'accueil. RS4- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant. RS5- Élaborer des repas.</p>
Modalités de l'évaluation	<p>Épreuve orale : exposé du candidat (10 min) puis entretien (15 min) pour une durée totale de 25 minutes. Temps de préparation éventuel : 1h30</p> <p>Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Les commissions d'évaluation sont constituées de 2 membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.</p>
	2^{ème} semestre de la deuxième année

Structures et situations d'évaluation des épreuves professionnelles en CCF

EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

Coefficient : 6 + Coefficient 1 pour la PSE

	Deux situations d'évaluation d'égale valeur	
	SITUATION n° 1	SITUATION n° 2
Où ?	En centre de formation	En PFMP de quatre semaines en EAJE
Qui ?	2 membres : un professeur de la spécialité et un professionnel <i>dans toute la mesure du possible</i> ou deux professeurs de la spécialité.	2 membres : Le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel
Quand ?	Au cours de la première année de formation pour les apprenants en parcours 1 an Au cours de l'année de la dernière année de formation pour les apprenants en parcours 2 voire 3 ans	
Quoi ?	Cette épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés	
	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une posture professionnelle adaptée - Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
Comment ?	Épreuve orale : exposé du candidat puis entretien Durée totale : 25 minutes (exposé et entretien) Support : une fiche, présentée par le candidat, relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages Contenu de la fiche : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du contexte d'intervention • Description de l'activité menée 	Le tuteur observe l'ensemble de la période Il effectue un bilan en fin d'une PFMP <i>La note est établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.</i>
	Ressources <ul style="list-style-type: none"> - référentiel : bloc de compétences « accompagner le développement du jeune enfant » - définition de l'épreuve - <i>support de réalisation de la fiche pour EP1 en Annexe</i> 	
	Critères d'évaluation - grille d'évaluation CCF EP1.1	Critères d'évaluation - grille d'évaluation CCF EP1.2
Pourquoi ?	Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> - accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages - prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne 	

En l'absence de la fiche, le candidat se verra attribuer la note zéro à cette épreuve. En l'absence d'une PFMP conforme aux exigences de l'épreuve (4 semaines en EAJE), le candidat ne sera pas interrogé, le diplôme ne pourra être délivré.

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>Centre de formation</p>	<p>CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance</p>	<p>Session : 20..</p> <p>Date : .. / .. / 20..</p>
<p>Situation d'évaluation EP1 n° 1 : Accompagner le développement du jeune enfant</p>			
<p>Candidat :</p> <p>NOM : Prénom : Date de naissance :</p>		<p>Note proposée au jury :</p>	
<p>Date : Signature de l'enseignant/ formateur :</p>			
<p style="text-align: center;">Epreuve orale :</p> <p>Présentation d'une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du contexte d'intervention, - Description de l'activité menée. <p>Vous disposez de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 10 min d'exposé, 2. 15 min d'entretien avec le jury, 3. Durée totale : 25 minutes. <p>Compétences évaluées :</p> <p>T1 – Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte. RC1 – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné. RC2 – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.</p>			

EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

Coefficient 4

		Deux situations d'évaluation d'égale valeur	
		SITUATION n° 1	SITUATION n° 2
Où ?		En centre de formation	Une PFMP de quatre semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans)
Qui ?		Le professeur de Biotechnologies santé environnement et le professeur de STMS qui assurent les enseignements	2 membres : Le tuteur et un enseignant de l'enseignement professionnel
Quand ?		Au cours de la première année de formation pour les apprenants en parcours 1 an Au cours de l'année de la dernière année de formation pour les apprenants en parcours 2 voire 3 ans	
Quoi ?		Cette épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés	
		- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant	- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
Comment ?		Épreuve écrite Durée : 1h30 Support : questionnaire écrit portant sur tout ou partie des compétences et des savoirs ciblés Les commissions d'élaboration de l'évaluation sont constitués des professeurs de la spécialité <i>et dans la mesure du possible des professionnels du secteur.</i>	Le tuteur observe l'ensemble de la période Il effectue un bilan en fin d'une PFMP <i>La note est établie conjointement par le tuteur et un professeur d'enseignement professionnel.</i>
		Ressources - référentiel : bloc de compétences « exercer son activité en accueil collectif » - définition de l'épreuve - grille d'aide à la conception support de l'évaluation écrite EP2 – S1 - maquette de présentation du support de la situation d'évaluation écrite de l'épreuve EP2 – S1 en centre de formation - <i>guide d'aide à l'évaluation épreuve EP2 – Exercer son activité en accueil collectif</i>	
		Critères d'évaluation - grille d'évaluation CCF EP2.1	Critères d'évaluation - grille d'évaluation CCF EP2.2
Pourquoi ?		Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à : - inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels ; - exercer son activité en école maternelle ; - exercer son activité en EAJE et en ACM.	

En l'absence d'une PFMP conforme aux exigences de l'épreuve (4 semaines en école maternelle ou EAJE ou ACM) le candidat ne sera pas interrogé, le diplôme ne pourra être délivré.

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>Centre de formation</p>	<p>CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance</p>	<p>Session : 20..</p> <p>Date : .. / .. / 20..</p>
<p align="center">Situation d'évaluation EP2 n° 1 : Exercer son activité en accueil collectif</p>			
<p>Candidat :</p> <p>NOM : Prénom : Date de naissance :</p>		<p>Note proposée au jury :</p>	
<p>Date : Signature de l'enseignant/ formateur :</p>			
<p align="center">Epreuve écrite :</p> <p>Vous disposez d'1h30.</p> <p>Compétences évaluées :</p> <p>RS1 – Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant. RS2 – Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.</p>			

EP 3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

Coefficients : 4

Où ?	En centre de formation
Qui ?	2 membres : un professeur de la spécialité et un professionnel <i>dans toute la mesure du possible</i> ou deux professeurs de la spécialité
Quand ?	Au cours de la première année de formation pour les apprenants en parcours 1 an Au cours de l'année de la dernière année de formation pour les apprenants en parcours 2 voire 3 ans
Quoi ?	Cette épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés : <ul style="list-style-type: none">- Organiser son action- Négocier le cadre de l'accueil- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant- Élaborer des repas
Comment ?	Épreuve orale Durée : 25 minutes (exposé du candidat et entretien) Temps de préparation 1h30 (<i>sauf pour les candidats AMA ou employé à domicile qui apportent leur projet d'accueil</i>) Support : ensemble documentaire fourni (élaboré par l'équipe pédagogique) (<i>ou projet d'accueil fourni par le candidat AMA ou employé à domicile</i>) Ressources <ul style="list-style-type: none">- référentiel : bloc de compétences « exercer son activité en accueil individuel »- définition de l'épreuve- <i>guide d'aide à l'évaluation Épreuve EP 3 – Exercer son activité en accueil individuel</i> Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none">- grille d'évaluation CCF EP 3
Pourquoi ?	Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à : <ul style="list-style-type: none">- exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>Centre de formation</p>	<p>CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance</p>	<p>Session : 20..</p> <p>Date : .. / .. / 20..</p>
<p>Situation d'évaluation EP3 Exercer son activité en accueil individuel</p>			
<p>Candidat :</p> <p>NOM : Prénom : Date de naissance :</p>		<p>Note proposée au jury :</p>	
<p>Date : Signature de l'enseignant/ formateur :</p>			
<p style="text-align: center;">Epreuve orale :</p> <p>Présentation d'un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire.</p> <p>Vous disposez de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 1h30 de préparation, 2. 10 min d'exposé, 3. 15 min d'entretien avec le jury, 4. Durée totale : 25 minutes. <p>Compétences évaluées :</p> <p>T5 – Organiser son action. RS3- Négocier le cadre de l'accueil. RS4- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant. RS5- Élaborer des repas.</p>			

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	Grille d'évaluation CAP Accompagnant éducatif petite enfance	Session 20__
Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant Centre de formation		CCF coefficient 3

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : à partir d'une PFMP, présenter une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages et s'entretenir avec un jury

COMPETENCES	Critères d'évaluation	Pds	NR	TI	I	S	TS
T1. Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte							
Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du rôle des différents membres de l'établissement, du service, de l'équipe Identification des ressources et des contraintes du cadre de l'intervention, dont celles relatives aux risques professionnels, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action Recueil d'informations dans le respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées Vérification de la fiabilité des sources d'information Repérage des enjeux de la prévention Identification des acteurs de la prévention 	12%					
Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Repérage du degré de développement et d'autonomie de l'enfant, prise en compte de ces éléments pour la mise en œuvre de l'action Sélection pertinente des données, informations récentes et diversifiées Prise en compte du contexte de l'activité Traduction et interprétation correctes des instructions règlementaires et des protocoles 	12%					
Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte du contexte de l'activité Traduction et interprétation correctes des instructions règlementaires et des protocoles 	10%					
RC1 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné							
Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Respect des objectifs du projet d'accueil et des consignes données Prise en compte du degré de développement et de l'autonomie de l'enfant Prise en compte de la singularité et la créativité de l'enfant Prise en compte de la présence d'un collectif d'enfants Création d'une ambiance adaptée au jeu libre et à l'expérimentation Choix du mobilier et du matériel Respect de l'espace et des aires de circulation Réalisation d'éléments simples, décoratifs et fonctionnels sécurisés 	26%					
RC2. Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant							
Préparer l'activité d'éveil	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence de la proposition en tenant compte de l'âge, du degré d'autonomie de l'enfant et du groupe et du lieu d'activité Exploitation des lieux, des équipements, des événements Choix du matériel adapté à l'âge, au degré d'autonomie de l'enfant et/ou du groupe et du lieu d'activité 	17%					
Animer l'activité d'éveil	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la créativité, de la liberté de choix de l'enfant Formulation claire et adaptée des consignes et des règles de jeu Attitude de soutien sans entrave ni sur incitation Intervention en fonction du déroulement de l'activité Rangement du matériel et remise en état des espaces Signalement du matériel défectueux et manquant 	16%					
Aptitudes professionnelles décelées au cours de l'entretien							
<ul style="list-style-type: none"> Qualités d'écoute et de reformulation Maîtrise de soi, attitude respectueuse et courtoise Tenue adaptée Posture adaptée Langage et vocabulaire adaptés 		7%					
Total / 20		100%	NOTE :				

Appréciations:
Date :

	Noms et signatures des évaluateurs
--	---

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	Grille d'évaluation CAP Accompagnant éducatif petite enfance	Session 20__	
Épreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant Milieu professionnel		CCF	coefficient 3

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : activités mises en œuvre en PFMP de 4 semaines minimum en AEJE. Le bilan est conduit par le tuteur et par le professeur d'enseignement professionnel.

COMPETENCES	Critères d'évaluation	Pds	NR	TI	I	S	TS
T2 Adopter une posture professionnelle adaptée							
Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de jugement • Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels 	12%					
Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage des dangers, identification des risques pour l'enfant et pour le professionnel • Pertinence des moyens de prévention et de protections • Respect des normes de sécurité • Proposition d'améliorations susceptibles d'éviter ou réduire les risques 	10%					
Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage d'éléments d'observation objectifs • Justification de son intervention en lien avec le contexte, l'enfant • Prise de recul sur ses comportements et ses attitudes • Réalisme des solutions proposées ou mises en œuvre dans la limite de ses compétences 	11%					
RC3 : Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages							
Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant Dispenser des soins liés à l'alimentation Dispenser des soins liés à l'élimination Dispenser des soins liés au sommeil	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du rythme, du développement physiologique et psycho-affectif de l'enfant • Relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant • Prise en compte du bien-être de l'enfant • Relation favorisant le développement de l'autonomie de l'enfant • Respect des règles d'hygiène et de sécurité • Respect des normes en vigueur • Respect des habitudes et des attentes familiales • Respect des protocoles, des fiches techniques • Respect de la pudeur de l'enfant • Adaptation des gestes aux capacités et aux besoins de l'enfant • Attitude favorisant la découverte progressive des aliments • Respect des rituels d'endormissement de l'enfant 	45%					
RC4. Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant							
Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des observations avec l'équipe ou le service concerné • Fidélité de la transmission des éléments observés • Respect des règles éthiques et du protocole mis en place par la structure d'accueil, par la collectivité territoriale (s'il existe) • Transmission des informations préoccupantes aux personnes compétentes 	12%					
Participer à l'application des protocoles d'urgence	Réaction adaptée à la situation en tenant compte du degré d'urgence et des limites de compétences	5%					
Participer à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI)	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du PAI • Transmission aux personnes habilitées du non-respect du PAI 	5%					
Total / 20		100%	NOTE :				

Appréciations:

Date :

	Noms et signatures des évaluateurs
--	---

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>Grille d'évaluation CAP Accompagnant éducatif petite enfance</p>	<p>Session 20__</p>	
<p>Épreuve EP2 : Exercer son activité en accueil collectif Centre de formation</p>		<p>CCF</p>	<p>Coefficient 2</p>

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : répondre aux questions écrites pendant 1h30

Éléments de corrigé	NT	TI	I	S	TS	%
RS1 - ASSURER UNE ASSISTANCE PEDAGOGIQUE AU PERSONNEL ENSEIGNANT						50
Installer et remettre en ordre un espace destiné à une activité pédagogique						20
<i>Question n°</i>						15
<i>Question n°</i>						5
Participer à la réalisation d'une activité pédagogique						20
<i>Question n°</i>						10
<i>Question n°</i>						10
Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques						10
<i>Question n°</i>						6
<i>Question n°</i>						4
RS2 - ASSURER DES ACTIVITES DE REMISE EN ETAT DES MATERIELS ET DES LOCAUX EN ECOLE MATERNELLE						50
Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et de décontamination des locaux collectifs et des équipements						35
<i>Question n°</i>						10
<i>Question n°</i>						20
<i>Question n°</i>						5
Participer à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires						15
<i>Question n°</i>						10
<i>Question n°</i>						5
Total						100

Il est souhaitable de prévoir 15 à 20 questions maximum.

Le nombre de questions par compétence n'est pas défini. Il est variable selon les situations d'évaluation. Le poids (ou nombre de points sur 100) attribué à chaque question - cases grisées - peut être modifié en fonction du nombre de questions et de l'importance de la question. Les % notés ici sont un exemple.

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>Grille d'évaluation CAP Accompagnant éducatif petite enfance</p>	<p>Session 20__</p>	
<p>Épreuve EP2 : Exercer son activité en accueil collectif Milieu professionnel</p>		<p>CCF</p>	<p>coefficient 2</p>

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : activités mises en œuvre en PFMP de 4 semaines minimum en école maternelle ou EAJE ou ACM
Le bilan est conduit par le tuteur et par le professeur d'enseignement professionnel

COMPETENCES	Critères d'évaluation	Pds	NR	TI	I	S	TS
T3 : Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant							
<p>Communiquer avec l'enfant de manière appropriée, participer à l'acquisition du langage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Intervention et attitude adaptée pour amener l'enfant à participer au soin et à l'activité Utilisation d'un vocabulaire suscitant l'acquisition du langage Adaptation du mode de relation à la situation de l'enfant : portage, toucher, contact visuel ou parole 	50%					
T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement							
<p>Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> Respect des règles déontologiques Qualité de l'écoute, du questionnement, de la reformulation 	25%					
<p>Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> Respect des règles déontologiques Transmission de messages pertinents aux membres de l'équipe Utilisation appropriée d'outils de communication Utilisation d'un langage et d'un vocabulaire professionnels Formulation claire d'un problème à résoudre, d'une information à communiquer 	25%					
<p>Total / 20</p>		100%	NOTE :				

Appréciations:

Date :

	<p>Noms et signatures des évaluateurs</p>
--	--



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Grille d'évaluation CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Session 20__

**Épreuve EP3 : Exercer son activité en accueil individuel
Centre de formation**

CCF

coefficient 4

Centre de formation :

NOM et prénom du candidat :

Activité : présenter oralement un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire et s'entretenir avec un jury

COMPETENCES	Critères d'évaluation	Pds	NT	TI	I	S	TS
T1. Organiser son action							
Élaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail S'adapter à une situation imprévue Suivre l'état des stocks	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte du degré de développement et d'autonomie de l'enfant Prise en compte des ressources et des contraintes Lecture d'un planning d'activités Mise en place d'une organisation prenant en compte les nouvelles priorités Respect des procédures d'information des responsables de l'enfant, de la structure, du service Prise d'initiative dans la limite de ses compétences 	25%					
	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'état des stocks adaptés au fonctionnement du lieu d'intervention Estimation réaliste des volumes et de la rotation des stocks Transmission d'une appréciation qualitative et signalement des anomalies 						
RS3. Négocier le cadre de l'accueil							
Identifier les attentes des parents Présenter le projet d'accueil Élaborer le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des vœux éducatifs des parents Projet d'accueil adapté à l'enfant Respect du dispositif de l'agrément de l'assistant maternel (cadre réglementaire et conventionnel) Respect des termes des conventions collectives nationales de travail des assistants maternels du particulier employeur ou des salariés du particulier employeur Respect des limites entre vie privée et vie professionnelle 	25%					
RS4. Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant							
Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, nettoyage, bionettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Respect des règles d'hygiène, de sécurité, et de développement durable Respect des principes de sécurité et d'économie d'effort lors de l'entretien des espaces réservés à l'enfant (PRAP) Choix correct du matériel, des produits Respect de la fréquence des opérations Respect des protocoles Qualité du résultat 	17%					
RS5. Élaborer des repas							
Concevoir des repas	<ul style="list-style-type: none"> Menus proposés équilibrés Respect des étapes de la diversification alimentaire Prise en compte des goûts, du PAI, des potentialités et des habitudes socio-culturelles de l'enfant, des aliments à disposition Respect du budget alloué et du rapport qualité/prix 	9%					
Préparer des repas en milieu familial	<ul style="list-style-type: none"> Rangement rationnel et choix judicieux des zones d'entreposage ou de conservation Conditionnements adaptés pour la conservation Choix et utilisations corrects des denrées Choix et utilisations corrects des matériels Respect des recettes, des procédures d'utilisation, des modes d'emplois Respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'économie Respect du temps imparti Résultat conforme aux critères organoleptiques 	7%					
Servir un repas en milieu familial	<ul style="list-style-type: none"> Respect des besoins et du rythme de l'enfant Disposition rationnelle et sécurisée des espaces Service des repas dans des conditions optimales d'ambiance Choix et utilisation corrects des matériels Présentation adaptée aux enfants, soignée et agréable Respect de la température des aliments Respect de la durée des repas Tri, rangement, élimination corrects des aliments non consommés 	9%					
Aptitudes professionnelles décelées au cours de l'entretien							
	<ul style="list-style-type: none"> Qualités d'écoute et de reformulation Maîtrise de soi, attitude respectueuse et courtoise Tenue adaptée Posture adaptée Langage et vocabulaire adaptés 	8%					
Total / 20		100%	NOTE :				

Appréciations: Date :

**Noms et signatures des
évaluateurs**

Synthèse : Propositions de notes

 <p>académie Besançon</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>Centre de formation :</p>	<p>CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance</p> <p>Dossier CCF</p>	<p>Session : 20..</p>	
Évaluation des épreuves du domaine professionnel				
<p>Candidat :</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p>				
UP1 (sans PSE)	Évaluation en centre de formation	/60	/120	/20
	Évaluation en milieu professionnel	/60		
UP2	Évaluation en centre de formation	/40	/80	/20
	Évaluation en milieu professionnel	/40		
UP3	Évaluation en centre de formation	/80		/20

Remarque : arrondir les notes finales sur 20 au ½ point supérieur

Cas des CANDIDATS ISSUS de la FORMATION CONTINUE

Trois épreuves en contrôle ponctuel : l'EP1, l'EP2 et l'EP3. Leur objectif est de vérifier que le candidat maîtrise les compétences évaluées en milieu professionnel.

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

**Coef. 7
(dont PSE 1)**

Compétences	<p style="text-align: center;">Situation d'évaluation</p> <p>T1 – Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte. T2 – Adopter une posture professionnelle. RC1 – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné. RC2 – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant. RC3 – Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages. RC4 – Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.</p>
Modalités de l'évaluation	<p>Épreuve orale : exposé du candidat (10 min) puis entretien (15 min) pour une durée totale de 25 minutes.</p> <p>L'épreuve prend appui sur une PFMP d'au moins 4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou en service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans. L'épreuve peut également prendre appui sur une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en EAJE ou dans le contexte d'intervention professionnel du domicile.</p> <p>Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 et l'EP2 doivent réaliser les 16 semaines de PFMP prévues dans l'annexe PFMP.</p> <p>Le candidat présente deux fiches (un recto) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un soin du quotidien, - accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. <p>Contenu des fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Présentation du contexte d'intervention. -Description des activités. <p>Les commissions d'évaluation sont constituées de 2 membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.</p>

EP2 : Exercer son activité en accueil collectif**Coef. 4**

Compétences	<p style="text-align: center;">Situation d'évaluation</p> <p>T3 – Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant. T4 – Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement. RS1 – Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant. RS2 – Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.</p>
Modalités de l'évaluation	<p style="text-align: center;">Épreuve écrite d'une durée d'1h30</p> <p>Une PFMP d'au moins 4 semaines ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans) est exigée pour présenter l'épreuve EP2. Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 et l'EP2 doivent réaliser les 16 semaines de PFMP prévues dans l'annexe PFMP.</p> <p>L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».</p> <p>Le travail demandé et le degré d'exigence sont ceux du référentiel au niveau terminal.</p> <p>Les commissions d'évaluation sont constituées de professeurs des spécialités et dans la mesure du possible des professionnels du secteur.</p>

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel**Coef. 4**

Compétences	<p style="text-align: center;">Situation d'évaluation</p> <p>T5 – Organiser son action. RS3- Négocier le cadre de l'accueil. RS4- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant. RS5- Élaborer des repas.</p>
Modalités de l'évaluation	<p>Épreuve orale : exposé du candidat (10 min) puis entretien (15 min) pour une durée totale de 25 minutes. Temps de préparation éventuel : 1h30.</p> <p>Les AMA et les employés à domicile ont la possibilité de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile. L'AMA ou l'employé à domicile qui fait ce choix au moment de l'inscription au diplôme dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages au maximum). En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.</p> <p>Les commissions d'évaluation sont constituées de 2 membres, un professeur de la spécialité et un professionnel dans la mesure du possible ou deux professeurs de la spécialité.</p>

